

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4082

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) pour l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27,28 et 29 novembre 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4082**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) pour l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27,28 et 29 novembre 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui fédère des associations de professionnels engagés dans l'accompagnement des artistes, la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France.

Elle soutient et développe la vie de l'art contemporain, favorise une meilleure connaissance du secteur et contribue à la structuration de ce milieu professionnel. 19 associations et réseaux d'art en sont membres à ce jour.

Elle organise son 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27, 28 et 29 novembre 2013 et sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine de Lyon pour ce faire.

a) - Objectifs

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 6233 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon, la Communauté urbaine est compétente en matière de soutien financier à de grandes manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération, en particulier à la Biennale d'art contemporain qui s'inscrit, notamment, dans une politique de rayonnement et d'attractivité internationale.

Avec l'organisation du plus grand rassemblement de France des professionnels de l'art pendant la Biennale d'art contemporain et quelques semaines après l'inauguration du projet Art public sur les rives de Saône, le congrès du CIPAC concourt à plusieurs objectifs majeurs recherchés par la Communauté urbaine :

- contribuer à faire de la Communauté urbaine un territoire majeur pour l'art contemporain au niveau national et international,
- positionner la Communauté urbaine comme un territoire d'incubation et d'ancrage d'événements professionnels d'envergure nationale et internationale,
- relancer la fréquentation de la Biennale d'art contemporain, 3 mois après son ouverture, en créant un nouvel événement,
- faire connaître et valoriser le projet Art public des rives de Saône auprès des professionnels de l'art contemporain.

L'accueil de ce Congrès participe, par ailleurs, de la stratégie de promotion de l'agglomération comme grand site d'accueil pour le tourisme d'affaires.

b) - Compte rendu des activités réalisées lors du CIPAC de 2007 et bilan

Par délibération n° 2007-4458 du 15 octobre 2007, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement de 40 000 € au profit du CIPAC pour l'organisation de son 5^e Congrès, qui s'est tenu à Lyon les 29 et 30 novembre 2007.

Le Congrès s'est déroulé sur le site des Subsistances, lors de 2 journées de débats et de réflexions (conférences et tables rondes) sur les enjeux structurels, politiques, institutionnels, professionnels et esthétiques de l'art contemporain.

Le Congrès a alors rassemblé 800 professionnels à Lyon :

- directeurs d'institutions artistiques et culturelles, commissaires d'exposition, critiques d'art, médiateurs, régisseurs d'œuvre d'art, conservateurs-restaurateurs, enseignants en école d'art,

- représentants des réseaux nationaux et territoriaux : les centres d'art, les fonds régionaux d'art contemporain, les artothèques, les écoles supérieures d'art, les résidences d'artistes ou les structures dédiées à la photographie contemporaine.

Au plus proche des préoccupations des acteurs de l'art contemporain, cette manifestation avait complètement joué son rôle d'accompagnement de la Biennale en déplaçant ces 800 professionnels, hors de la frénésie médiatique des journées d'ouverture de la Biennale d'art contemporain. Le Congrès avait alors offert une "caisse de résonance" incontestable auprès du secteur au niveau national et international.

d) - Programmes d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Plaçant l'artiste au cœur des débats, l'édition 2013 s'ouvrira aux professionnels européens et interrogera la relation qu'entretient la société avec les arts visuels. Elle se déroulera les 27, 28 et 29 novembre 2013 sur le site des Subsistances à Lyon.

Les débats s'organiseront autour des problématiques structurantes (recherche et production de savoir en art, etc.) et des enjeux fondamentaux (mutations des pratiques culturelles à l'ère du numérique, etc.). Des représentants de la Communauté urbaine seront invités à témoigner de leur pratique sur le territoire.

D'autre part, 3 moments forts sont prévus :

- une visite privée de la Sucrière, par la Biennale de Lyon comme il est prévu dans la délibération n° 2013-3987 du Conseil du 24 juin 2013 relative au soutien financier de la Communauté urbaine pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2013,

- la participation à la nuit "résonances" qui permettra aux professionnels de l'art contemporain de découvrir de nombreuses galeries lyonnaises qui resteront ouvertes tard dans la nuit,

- la visite du projet Art public sur les rives de Saône en liaison avec la maîtrise d'ouvrage.

Un programme de communication et de relations presse (voyage de presse spécifique) sera spécifiquement préparé.

Plan prévisionnel de financement - édition 2013

Le budget prévisionnel 2013 s'élève à 230 000 €, en augmentation de 80 000 € par rapport à 2007 afin d'assurer une meilleure organisation du Congrès et des actions de communication renforcées.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
organisation du Congrès	71 490	subventions Etat	70 000
déroulement du Congrès	106 500	subventions :	
communication	45 010	Région Rhône-Alpes	30 000
productions/éditions	7 000	Ville de Lyon	30 000
		Communauté urbaine de Lyon	30 000
		autres subventions	15 500
		partenariats	15 000
		entrées du Congrès	39 500
Total charges	230 000	Total produits	230 000

Il est proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du CIPAC en vue de l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Lyon les 27, 28 et 29 novembre 2013. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Les indicateurs d'évaluation porteront sur la fréquentation (origine professionnelle et géographique) et la revue de presse ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC) pour l'organisation du 6° Congrès interprofessionnel de l'art contemporain qui se déroulera à Lyon les 27, 28 et 29 novembre 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CIPAC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 312 - opération n° 0P02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.